

# PRISE EN CHARGE DES MEDICAMENTS HORS-LISTE HOSPITALIERE PAR LES ASSISTANTES EN PHARMACIE

Copt Laetitia<sup>1</sup>, Dobrinas Maria<sup>1</sup>, Pasteur Camilla<sup>1</sup>, Blanc Anne-Laure<sup>1</sup>, Widmer Nicolas<sup>1</sup>, Krähenbühl Séverine<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique, Vevey, Suisse

## INTRODUCTION



Les médicaments appelés hors-liste (HL) hospitalière sont ceux ne figurant pas dans la liste des médicaments de la Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique. Ils ne sont généralement pas stockés.

Leur obtention nécessite une ordonnance interne rédigée par le médecin, puis validée par le pharmacien.

## Problèmes observés

- Charge de travail importante (env. 5'000 ordonnances/année)
- Délais d'approvisionnement élevés
- Transfert des ordonnances HL entre plusieurs personnes
- Prescriptions tardives
- ⚠ Risque d'administration retardée au patient

## Solution envisagée

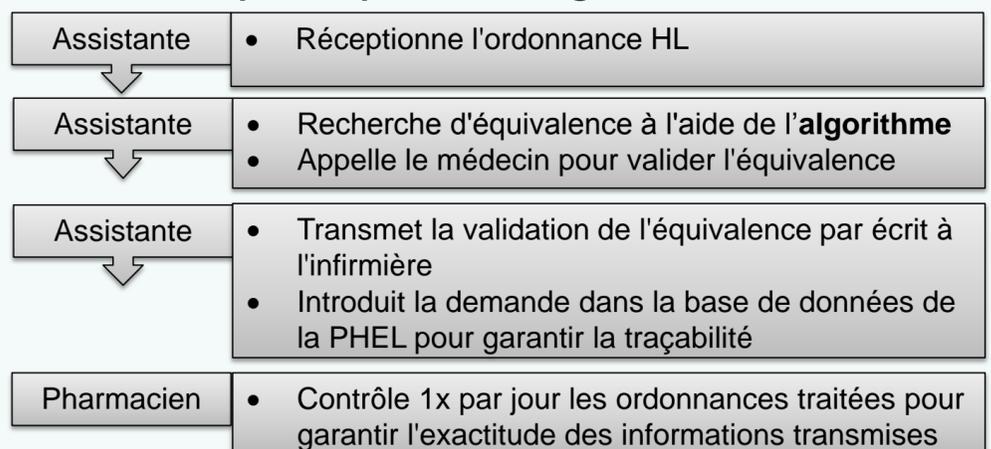
- Délégation de la gestion des ordonnances hors-liste aux assistantes en pharmacie selon une procédure définie

## METHODE

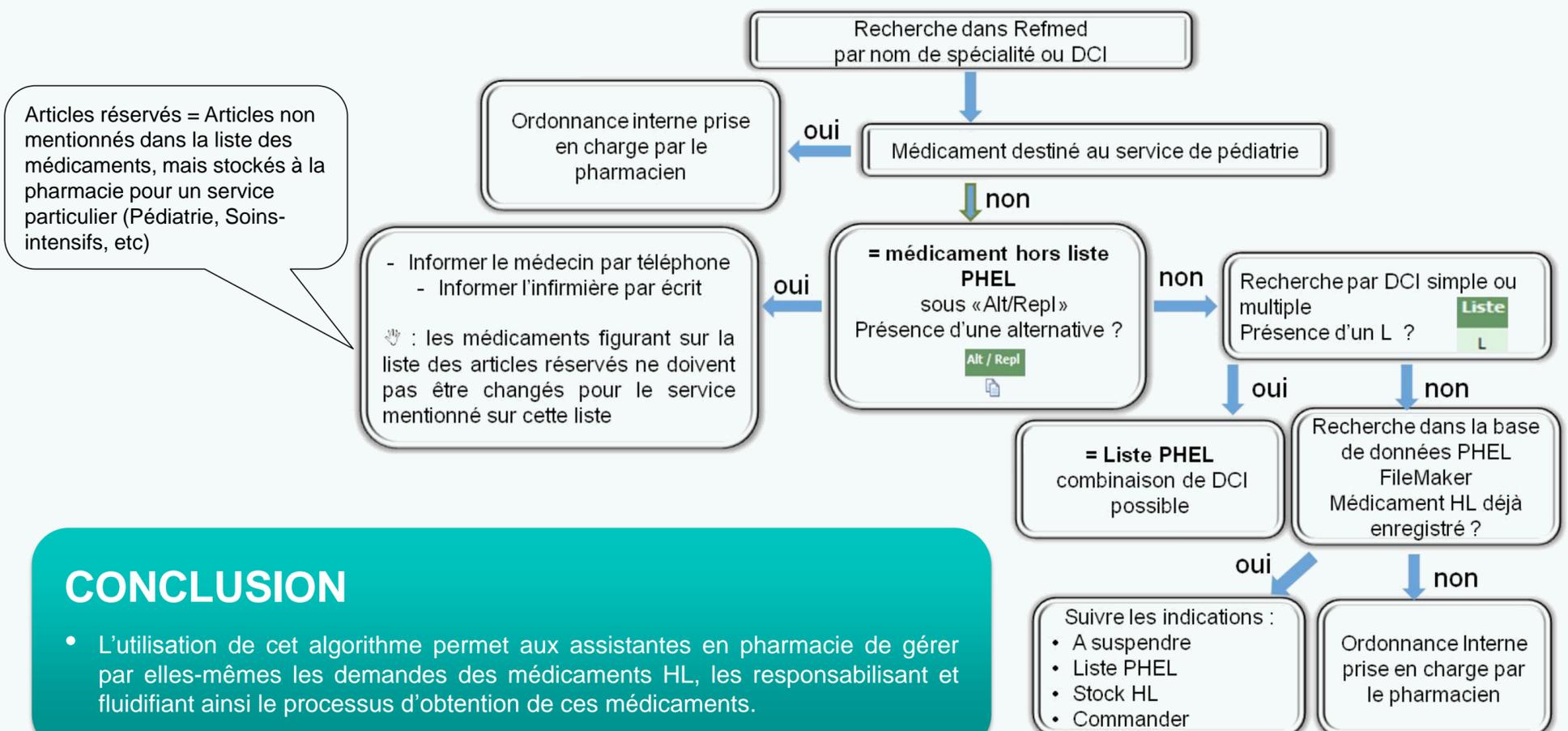
Création d'un algorithme basé sur :

- Référentiel médicament disponible dans l'institution (Refmed)
- Base de donnée de la PHEL référençant toutes les alternatives proposées pour des médicaments HL

## Processus pour la prise en charge des ordonnances HL



## Algorithme pour la prise en charge des médicaments HL



## CONCLUSION

- L'utilisation de cet algorithme permet aux assistantes en pharmacie de gérer par elles-mêmes les demandes des médicaments HL, les responsabilisant et fluidifiant ainsi le processus d'obtention de ces médicaments.